

**MINISTERE DE LA COMMUNICATION
ET DES RELATIONS AVEC LE PARLEMENT**

BURKINA FASO
Unité - Progrès - Justice

C A B I N E T

**COMPTE RENDU DU CONSEIL
DES MINISTRES**

(MC-RP N° 14 - 2017)

Rémis Fulgance DANDJINOU

Ouagadougou, le 12 avril 2017

Le Conseil des ministres s'est tenu à Ouagadougou,
le mercredi 12 avril 2017,
en séance ordinaire, de 10 H 30 mn à 15 H 00 mn,
sous la présidence de
Son Excellence Monsieur Paul Kaba THIEBA,
Premier ministre, Chef du gouvernement.

Il a délibéré sur les dossiers inscrits à son ordre du jour,
entendu une communication orale,
et autorisé des missions à l'étranger.



I. DELIBERATIONS



I.1. AU TITRE DU PREMIER MINISTERE

Le Conseil a adopté un rapport relatif à la situation d'exécution globale du Programme socio-économique d'urgence de la Transition (PSUT).

Au cours de son exécution, le PSUT a soutenu les initiatives économiques des jeunes et des femmes, la création d'emplois et renforcé l'offre en matière d'éducation et de santé.

Sur un budget prévisionnel **de vingt cinq (25) milliards de FCFA**, un montant global de **dix-neuf milliards (19 000 000 000) de FCFA** a été mobilisé, soit **dix (10) milliards**, sous la Transition et **neuf (9) milliards** en 2016 dans le cadre de la première loi de finances rectificative.

Le Conseil a adopté un décret portant clôture du Programme socio-économique d'urgence de la Transition et le transfert aux ministères concernés, des infrastructures réalisées, des activités en cours d'achèvement et des activités non réalisées du PSUT.

Le Conseil a instruit le ministre des finances, de l'économie et du développement de prendre les dispositions nécessaires pour la mobilisation des ressources pour la poursuite et la finition des travaux en cours, afin de rendre les infrastructures fonctionnelles au bénéfice des populations.

I.2. AU TITRE DU MINISTERE DE LA SECURITE

Le Conseil a adopté un décret portant organisation du ministère de la Sécurité.

L'adoption de ce décret permet de doter le ministère de la Sécurité d'un nouvel organigramme lui permettant d'accomplir efficacement ses missions.

I.3. AU TITRE DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES, DE LA COOPERATION ET DES BURKINABE DE L'EXTERIEUR

Le Conseil a adopté un rapport relatif à la candidature du Burkina Faso pour abriter en 2018 le forum Japon-Afrique pour la promotion des affaires.

Au cours du 6^{ème} sommet de la conférence internationale de Tokyo pour le développement de l'Afrique (TICAD) tenu les 27 et 28 août 2016 à Nairobi au Kenya, les chefs d'Etat et de gouvernement d'Afrique et du Japon ont décidé de tenir, tous les trois ans en Afrique, un forum Japon-Afrique pour la promotion des affaires. L'objectif du forum est non seulement de favoriser la création de partenariats entre les acteurs privés africains et japonais mais également, à encourager les milieux d'affaires japonais à investir directement sur le continent africain.

La désignation de notre pays pour la tenue de ce forum sera une opportunité pour le développement du partenariat entre les acteurs des secteurs privés burkinabè et japonais, ouvrant ainsi les projets structurants du Plan national du développement économique et social (PNDES) à des investisseurs japonais, tout en positionnant le Burkina Faso comme un pôle de développement dans la région ouest africaine.

Le Conseil a marqué son accord pour la candidature de notre pays pour abriter en 2018 le forum Japon-Afrique pour la promotion des affaires.

I.4. AU TITRE DU MINISTERE DE LA JUSTICE, DES DROITS HUMAINS ET DE LA PROMOTION CIVIQUE

Le Conseil a examiné deux (02) projets de loi.

Le premier porte organisation de la profession d'Huissier de justice.

Ce projet de loi vise à renforcer le rôle et la place de l'Huissier de justice dans le système judiciaire burkinabè. Il prend en compte les exigences de l'évolution de la profession d'Huissier de justice dans l'espace de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA).

Le Conseil a marqué son accord pour la transmission du projet de loi à l'Assemblée nationale.

Le second projet de loi porte protection des défenseurs des droits humains au Burkina Faso.

Il vise à offrir un cadre juridique spécifique aux défenseurs des droits humains pour leur permettre de mener leurs activités dans de meilleures conditions.

Le Conseil a marqué son accord pour la transmission du projet de loi à l'Assemblée nationale.

I.5. AU TITRE DU MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT

Le Conseil a adopté un décret modificatif du décret N°98-118/PRES/PM/MEF du 31 mars 1998 portant institution d'une contribution au Programme de vérification des importations.

L'adoption de ce décret vise à améliorer la mise en œuvre du Programme de vérification des importations afin d'optimiser les recettes fiscales et la qualité des produits importés.

I.6. AU TITRE DU MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

Le Conseil a adopté un décret modificatif du décret N°2016-429/PRES/PM/MFPTPS/MINEFID du 30 mai 2016 portant tableaux de reversement des agents de la fonction publique d'Etat.

Ce décret précise les modalités de reversement des Conseillers pédagogiques et Inspecteurs de l'enseignement secondaire.

Le Conseil a instruit les ministres en charge du dossier d'engager une réflexion d'ensemble sur la grille salariale issue de la loi 081, afin d'apporter une solution globale à toutes les incohérences constatées et qui concernent diverses catégories de la Fonction publique.

I.7. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION

Le Conseil a adopté un décret portant approbation des statuts de l'Université Ouaga I Pr Joseph KI-ZERBO.

L'adoption de ce décret permet à l'Université Ouaga I Pr Joseph KI-ZERBO de conformer ses statuts aux dispositions du décret N°2014-612/PRES/PM/MEF du 24 juillet 2014 portant statuts général des établissements publics de l'Etat à caractère scientifique, culturel et technique (EPSCT).

I.8. AU TITRE DU MINISTERE DE LA SANTE

Le Conseil a adopté un rapport relatif à l'organisation du 12^{ème} Forum des premières Dames contre le cancer en 2018 à Ouagadougou.

Ce Forum, placé sous le thème « *Ralentir la progression du cancer en Afrique* », vise à intensifier les actions à mener pour freiner ce fléau.

La tenue de ce sommet de haut niveau à Ouagadougou apparaît comme une opportunité pour notre pays de confirmer son engagement dans la lutte contre le cancer et renforcer son positionnement sur l'échiquier international.

Le Conseil a marqué son accord pour la tenue du 12^{ème} Forum à Ouagadougou et a instruit les ministres concernés de prendre les dispositions idoines pour une organisation réussie de ce forum.

I.9. AU TITRE DU MINISTERE DE LA JEUNESSE, DE LA FORMATION ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Le Conseil a adopté un rapport relatif à l'état de mise en œuvre du Programme « Emplois-jeunes pour l'éducation nationale », au titre de l'année 2016.

Ce programme a permis de sélectionner et d'affecter 3 519 jeunes diplômés du supérieur, en qualité d'enseignants contractuels du post-primaire de l'enseignement général et de la formation technique et professionnelle au profit des différentes provinces du Burkina Faso.

Dans le but de surmonter les difficultés d'ordre technique et administratif qui ont jalonné sa mise en œuvre, le Conseil a décidé du transfert de la gestion et du pilotage du programme au ministère de l'Education nationale et de l'alphabétisation.

Il a instruit le ministre en charge du dossier de prendre les mesures idoines pour rendre effectif le recrutement de 4200 nouveaux jeunes diplômés au titre de l'exercice 2017.

I.10. AU TITRE DU MINISTERE DE LA FEMME, DE LA SOLIDARITE NATIONALE ET DE LA FAMILLE

Le Conseil a adopté un rapport relatif aux 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} rapports périodiques du Burkina Faso sur la mise en œuvre de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant (CADBE).

Il ressort de ces rapports que des progrès ont été enregistrés depuis l'année 2011 dans les différents domaines relatifs aux droits de l'enfant.

L'adoption de ce rapport permet à notre pays de respecter ses engagements à soumettre tous les trois ans, au Comité africain d'experts sur les droits et le bien être de l'enfant, un rapport de mise en œuvre de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant.

I.11. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ECONOMIE VERTE ET DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le Conseil a adopté un décret portant attributions, organisation et fonctionnement du Conseil national du développement durable (CNDD).

L'adoption de ce décret permet de doter le CNDD d'un dispositif lui permettant d'accomplir efficacement ses missions dans le cadre de l'opérationnalisation de la Politique nationale du développement durable et de la loi d'orientation sur le développement durable.



II. COMMUNICATION ORALE

II. La ministre Déléguée auprès du ministre des Affaires étrangères, de la coopération et des Burkinabè de l'extérieur, Chargée de la coopération régionale et des Burkinabè de l'extérieur, a fait au Conseil une communication relative à la participation de Son Excellence Monsieur Roch Marc Christian **KABORE**, Président du Faso, au Sommet extraordinaire des Chefs d'Etat de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), tenu à d'Abidjan, en République de Côte d'Ivoire, le 10 avril 2017.

Au cours de ce Sommet, le Président du Faso et ses pairs ont échangé sur la vie de l'Institution et pris des décisions pour faire face aux défis de la conjoncture sous régionale et internationale.

Le Sommet a désigné Monsieur Abdallah **BOUREIMA** du Niger comme nouveau Président de la Commission de l'UEMOA.

Le Ministre de la Communication et
des Relations avec le Parlement,
Porte-parole du gouvernement,

Rémis Fulgance DANDJINOU

Officier de l'ordre national